

CAMPAGNE SUCRIERE 2008

Vendredi 19 décembre 2008

DOSSIER DE PRESSE



CAMPAGNE SUCRIERE 2008

UNE ANNEE DE TRANSITION

Pour La Réunion, avec moins de 1 800 000 tonnes de cannes, 2008 est une campagne moyenne.

Cependant, en année post cyclonique, il est intéressant de se rapprocher d'une moyenne décennale car la canne a besoin de temps pour rétablir son processus de croissance après un choc climatique important.

Dans le Nord, avec près de 849 000 tonnes, la moyenne décennale, qui est de 900 000 tonnes, n'est pas atteinte.

Dans le Sud, la campagne est plus satisfaisante avec 923 511 tonnes réceptionnées.

La richesse moyenne a été enregistrée à 14,00 %. Elle est dans la moyenne décennale (13,93 %).

La production de sucre devrait atteindre 193 600 tonnes.*

** Chiffres provisoires*

UNE PETITE CAMPAGNE DANS L'EST UNE CAMPAGNE MOYENNE DANS LE SUD

Avec **1 772 411 tonnes**, la moyenne décennale, n'est pas atteinte (1 818 500 tonnes).

La campagne reste très contrastée d'un bassin cannier à l'autre.

Dans le Sud et l'Ouest

La sucrerie du Gol a traité **923 511 tonnes** de cannes.

Dans le Sud, pratiquement tous les centres, à l'exception de Grand Bois, font mieux que la moyenne décennale.

La richesse a également été bonne : 0, 2 points de plus que la moyenne décennale.

En revanche, le tonnage prévu n'est pas au rendez-vous. Plusieurs facteurs expliquent ce décalage : à l'heure où les prévisions ont été réalisées, la dernière donnée SIG de déclaration de surface n'était pas définitivement arrêtée, ce qui a impacté à la marge le tonnage attendu. An demeurant, les conditions climatiques de fin de campagne ont limité la croissance des cannes tardives.

Par ailleurs, le blocage des routes a paralysé les livraisons. Or les cannes coupées se dégradent rapidement et affaiblissent donc les rendements. .

Dans le Nord et l'Est

La sucrerie de Bois-Rouge a traité **848 900 tonnes** de cannes. Pour mémoire, en 2006 nous avons broyé 945 000 tonnes et en 2007, 798 000 tonnes.

Dans le Nord et l'Est, la tendance est inversée. Tous les centres restent en dessous de la moyenne décennale, à l'exception de Ravine Glissante.

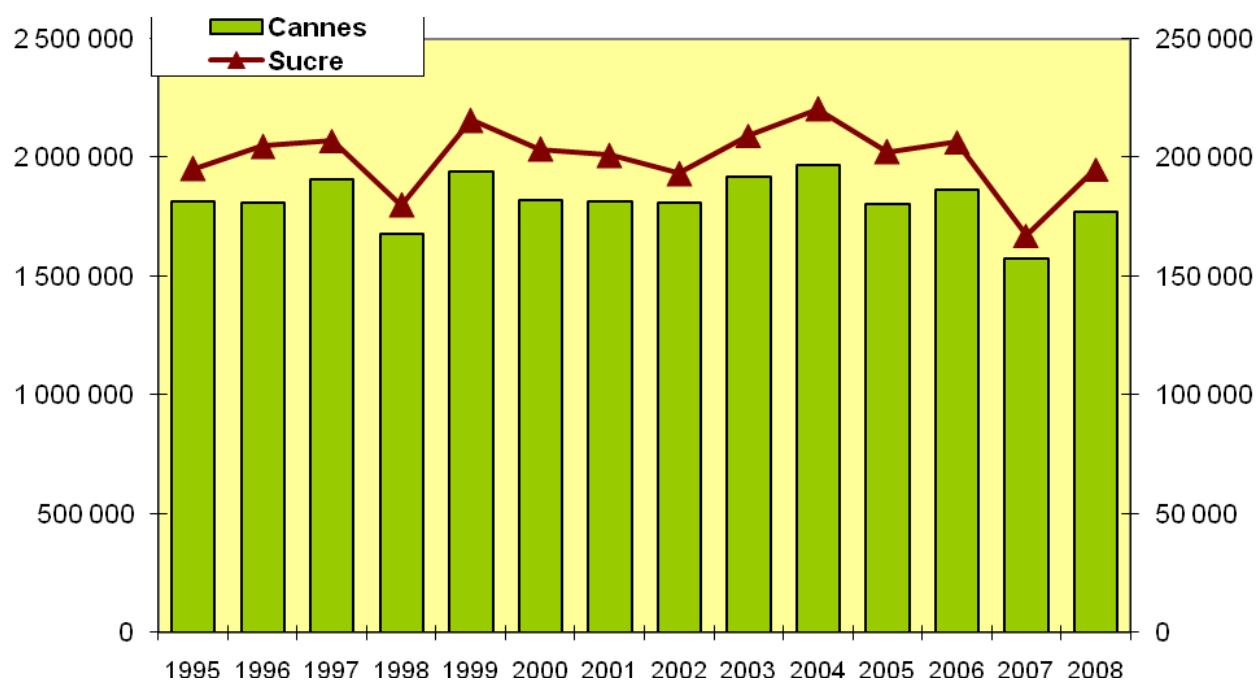
Deux explications principales :

- Les aléas climatiques : la production de canne est tributaire du climat.

En effet en 2008, le Nord et l'Est ont connu deux épisodes de sécheresse, notamment en novembre/décembre 07- quand la canne commence la repousse - et d'avril 08 – quand la canne est en pleine croissance - qui expliquent ces rendements dans l'Est et le Nord. Ces zones, non irriguées, sont particulièrement sensibles à la sécheresse.

- A l'impact climatique s'ajoute une autre raison qui tient à l'urbanisation incontrôlée : c'est le grignotage des terres qui continue. Ces bassins canniers sont particulièrement exposés à l'étalement de la ville (ex : 700 ha de déclassement envisagés à Sainte Marie).

Evolution du tonnage de cannes



Résultats par usine

| Usine | Tonnage de canne | | | Richesse | | |
|-------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|-------|--------------|
| | Moy 98-07 | 2007 | 2008 | Moy 98-07 | 2007 | 2008 |
| Bois-Rouge | 900 103 | 798 096 | 848 900 | 13,57 | 13,48 | 13,60 |
| Le Gol | 915 951 | 777 417 | 923 511 | 14,28 | 14,00 | 14,38 |
| Total La Réunion | 1 816 054 | 1 575 513 | 1 772 411 | 13,93 | 13,74 | 14,00 |

Résultats par Bassin cannier*

| <i>Bassins canniers</i> | <i>Tonnage de canne</i> | | | <i>Richesse</i> | | |
|-------------------------|-------------------------|-------------|------------------|----------------------|-------------|--------------|
| | <i>Moy 98-07</i> | <i>2007</i> | <i>2008</i> | <i>Moy 98-07</i> | <i>2007</i> | <i>2008</i> |
| <i>Beaufonds</i> | 456 695 | 430 505 | 452 259 | 14,01 | 13,96 | 14,06 |
| <i>Bois-Rouge</i> | 397 449 | 333 163 | 343 860 | 13,00 | 12,81 | 12,89 |
| <i>Savanna</i> | 183 598 | 157 915 | 219 169 | 14,15 | 13,88 | 14,39 |
| <i>Le Gol</i> | 447 619 | 366 038 | 423 359 | 14,44 | 14,22 | 14,47 |
| <i>Grand-Bois</i> | 330 694 | 287 891 | 333 764 | 14,11 | 13,78 | 14,23 |
| <i>Total</i> | 1 816 054 | 1 575 513 | 1 772 411 | 13,93 | 13,74 | 14,00 |

* Sources CTICS

Fonctionnement des sucreries

La sucrerie de Bois-Rouge a connu un fonctionnement régulier. Les investissements de ces dernières années ont permis une bonne efficacité.

Pour la sucrerie du Gol, la campagne s'est bien déroulée, à l'exception de quelques incidents sur l'alimentation électrique.

Production de sucre*

La Réunion devrait produire environ 193 600 tonnes de sucre. Le faible tonnage de canne a impacté directement ce résultat.

| | <i>Sucrière de la Réunion</i> | <i>Sucrerie de Bois-Rouge</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|
| <i>Usine du Gol</i> | 83 900 | 18 400 | 102 300 |
| <i>Usine de Bois-Rouge</i> | 53 600 | 37 700 | 91 300 |
| <i>Total</i> | 137 500 | 56 100 | 193 600 |

*Chiffres provisoires

Enjeu N° 1 : la cohérence foncière

Pour tous les décideurs publics, locaux, nationaux ou européens, la filière canne-sucre est un atout indispensable à La Réunion et se trouve au cœur des grands projets ambitieux portés par les Réunionnais : Réunion Ile verte, Gerri, PR2D.

Les arguments en faveur du Développement Durable sont incontestables. Il y a les effets tangibles : source d'énergie renouvelable, atout environnemental, bioraffinerie...

Et tous les autres effets, moins facilement quantifiables, mais ayant une valeur inestimable, sur la biodiversité de notre île : poumon vert ; piège à carbone, lutte contre l'érosion des sols, pivot de l'agriculture réunionnaise....

A l'heure où La Réunion est citée comme un modèle de développement durable

Pour le Président Nicolas Sarkozy, La Réunion constitue en effet « un modèle société d'innovation environnementale en matière d'énergie... ».

La filière canne a vocation à pleinement contribuer à cette ambition.

C'est d'ailleurs ce que rappelle Alain Rousset président de l'Association des Régions de France (ARF) : "l'exemple même d'une filière vertueuse est celui de la canne à sucre à La Réunion. L'ensemble de la plante est transformé, sur place, en circuit très court. Peu d'intrants sont utilisés, la pression sur la ressource en eau est limitée. Enfin, cette filière soutient l'économie locale".

A l'heure où un grand pas pourrait être franchi en matière de valorisation de la bagasse

La revalorisation de l'énergie produite grâce à la bagasse est un des sujets importants qui a marqué l'année 2008. Elle apporte une perspective d'avenir supplémentaire pour la filière canne à La Réunion.

Les élus, la Chambre d'Agriculture et l'Interprofession se sont mobilisés et ont interpellé la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sur la problématique de la revalorisation de l'électricité produite à partir de la bagasse.

Le Préfet a saisi officiellement le Ministre d'Etat en charge du Développement Durable. Un document de synthèse validé par tous les partenaires locaux a ainsi pu être adressé à Paris avec de réelles chances d'aboutir dès 2009.

A L'heure où le dossier éthanol carburant est en cours de finalisation...

D'ici 2010, c'est-à-dire demain, toutes les voitures de La Réunion qui roulent au sans plomb pourront rouler à l'éthanol carburant avec 3 % d'incorporation.

Une valorisation complémentaire de la canne par l'éthanol conforte le développement agricole durable. Le projet s'inscrit dans le Projet Réunion Île Verte et le projet GERRI de la «Réunion 2030».

A L'heure où la politique agricole européenne garantit un soutien durable aux filières des DOM/RUP

Les cadres juridiques et financiers de l'industrie sucrière européenne sont posés jusqu'en 2015. Cependant, la filière canne-sucre de la Réunion dispose d'un avantage de taille par rapport aux sucreries d'Europe continentale : le fond POSEI.

En effet, les Régions Ultra-Périphériques (RUP) bénéficient du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI). Ce fond n'a pas de limitation dans la durée. Il ne s'arrête donc pas en 2015. Il est essentiel pour notre île puisqu'il garantit en grande partie le financement des aides.

Chiara Imperio, directrice du fond POSEI (fond réservé à l'agriculture des régions ultrapériphériques) l'a en effet réaffirmé les 14 et 15 mai dernier à Bruxelles «POSEI est un des seuls fonds d'intervention de l'Union qui n'est pas limité dans la durée» (qui perdurera donc après 2015) et qui doit voir «son budget augmenter».

D'ailleurs, l'agriculture ultramarine a été citée de manière explicite par le Conseil des Ministres Européens de l'Agriculture lors de la préparation du document qui fixe les grandes orientations futures de la politique agricole commune :

«de préserver les équilibres des espaces ruraux, de maintenir la diversité de l'agriculture sur l'ensemble du territoire européen, y compris dans les régions ultrapériphériques, et de promouvoir la cohésion régionale afin de garantir le maintien de l'activité économique et des emplois dans les zones rurales conformément à la stratégie de Lisbonne, »

La France est très soucieuse de préserver l'agriculture, notamment dans les zones difficiles et les zones de montagne. De part son relief et son caractère contraint, La Réunion rentre totalement dans le cadre décrit par Le ministre de l'Agriculture, Michel Barnier. Les critères défendus par le ministre trouvent pleinement écho dans la canne à sucre : une culture multifonctionnelle, qui contribue au développement d'une zone de montagne qui subit la pression de l'urbanisation et trouve sa place dans des zones difficiles pour l'agriculture.

La Réunion et la filière canne-sucre trouvent donc des appuis forts grâce au positionnement de la France et de l'Union européenne.

A L'heure où, dans les champs, les usines, les centres de recherche, on mobilise les moindres gains de productivité

Une Interprofession réactive

Depuis sa création en juillet 2007, le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre remplit pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié avec les pouvoirs publics pour toutes les questions relatives à la filière.

L'interprofession travaille sans relâche afin d'améliorer les revenus des producteurs de canne et la productivité de la filière.

Aussi, face à l'augmentation des coûts des intrants en juillet dernier, le CPCS a décidé une aide de 215 euros par tonne d'engrais aux planteurs de canne.

Par ailleurs, une caisse de portage va être mise en place pour venir en aide aux planteurs dans leurs travaux de replantation et limiter la complexité administrative.

Enfin, lors de la restructuration du système FEADER (ex FEOGA) – qui a revu sa part de financement à la baisse (75% au lieu de 100% auparavant) – le CPCS a décidé de prendre en charge les 25% restant, préservant ainsi les agriculteurs de coûts supplémentaires.

... Autant d'actions qui soulignent l'efficacité de cette interprofession dont les membres ont à cœur de faire valoir les intérêts de la filière.

Mécanisation, meilleure gestion des intrants, replantation... des gains de productivité tous azimut !

La mécanisation est un facteur essentiel de gain de productivité pour la filière. L'Interprofession s'est fortement engagée sur cette question en investissant dans un plan de mécanisation ambitieux. Les 9 nouvelles coupeuses démontrent la réactivité et l'engagement dont ont su faire preuve planteurs et industriels.

Bien que nécessitant encore quelques mises au point techniques, la coupeuse « péi », témoigne de l'ingéniosité réunionnaise. Malgré le relief accidenté des terres agricoles, elle pourrait permettre de mécaniser jusqu'à 90 % des surfaces cultivées.

Au final, ce plan de mécanisation apporte une réponse forte au manque de main-d'œuvre pour la coupe.

On citera aussi les efforts en matière de replantation. Les aides mises en place en 2007 et 2008 ont permis un réel effort chez les planteurs.

Concernant ce point, l'interprofession s'inquiète des lourdeurs administratives, qui freinent les initiatives. Avec la mise en application du projet Global d'exploitation (PGE), la simplification administrative tant souhaitée n'est malheureusement pas une réalité.

L'interprofession reste donc vigilante pour actionner tous les leviers de productivité à sa disposition.

Nouvelles variétés, nouveaux coproduits... la recherche, plus que jamais au service du développement durable de La Réunion

R581, R582, et en août dernier, libération de la R 583. Cette dernière née du laboratoire du CERF, issue de 15 années de recherche, a été choisie pour ses multiples qualités répondant tout particulièrement aux zones d'altitude sèches et non irriguées. Adaptée au micro-climat de la côte ouest sous le vent, la R 583 permet un très fort rendement en canne, bénéficie d'une bonne richesse en sucre et d'une résistance aux principales maladies de l'île... Autant d'atouts qui font d'elle « la » variété de la zone concernée !

La R 583 permet en effet d'augmenter la productivité de 30 %. Son tonnage est supérieur de 27 % et sa richesse de +5 % par rapport à la canne de référence de ces zones, la R577.

En prenant l'exemple d'un agriculteur qui produit 65 T/ha à une richesse de 13 avec de la R577, la R583 lui permettra de produire 82 T/ha à 13,65 % de richesse. La marge brute à l'hectare passerait ainsi de 1790 € à 2690 € soit une augmentation de 50 % représentant 900 € de plus par hectare. C'est un progrès considérable pour les planteurs de ces zones des hauts secs.

D'autres projets d'envergure, comme le projet V2ARUN, font l'objet de recherches scientifiques. Le projet V2ARUN, rappelons-le, a été le premier projet labellisé par QUALITROPIC, le Pôle de Compétitivité de La Réunion.

Toutes les conditions de succès sont réunies : le SAR peut « transformer l'essai »

Un premier gage de cohérence

La signature du protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier est l'exemple même d'une prise de conscience et de proposition pour une gestion concertée du foncier :

« ... Ils réaffirment donc l'importance des filières agricoles et notamment de la filière canne-sucre en inscrivant leur développement dans le long terme avec pour horizon 2030 (protection forte de l'espace agricole existant avec des procédures de PIG - Projets d'Intérêt Général et de ZAP - Zones Agricoles Protégées). L'objectif des Cahiers de l'Agriculture de 50 000 ha de surface agricole utilisée est partagé par tous les signataires qui s'engagent à défendre cet espace indispensable au secteur agricole. Ils s'accordent ainsi sur un principe de compensation où tout hectare déclassé est remplacé par la remise en culture d'au moins 1 hectare (cette surface pouvant être augmentée notamment si les rendements ne sont pas équivalents)... » - Communiqué de presse du Préfet - septembre 2008.

Pour tous les acteurs des filières agricoles, c'est bien à travers un effort d'organisation et de mobilisation de financements adaptés visant à utiliser au mieux l'espace urbain et périurbain que La Réunion pourra préserver son agriculture, sauvegarder son environnement et sa qualité de vie.

Et les élus, qui doivent arbitrer, sont d'accord : «...Tous les élus et tous les partenaires doivent veiller à traduire la volonté de sauvegarder et de moderniser notre agriculture, dans les documents d'urbanisme, les PLU, et la réalisation des Chartes de développement agricoles pour les communes, le SAR pour la Région...» *Nassimah. Dindar, Présidente du Conseil général.*

«...Dans la continuité du SAR, de 1995, l'enjeu du prochain SAR sera de valoriser et de protéger l'espace agricole. La première réponse du SAR, en direction du secteur agricole, est de donner les conditions spatiales pour atteindre l'objectif surfacique de 50 000 ha de surface agricole utile à l'horizon 2030... » *Philippe Berne, Vice-président du Conseil régional.*

Les communes, comme Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint Philippe, Bras-Panon, ou encore Saint-Benoit, qui ont signé les Chartes de développement agricole, s'engagent. Chaque commune, à partir d'un état des lieux de l'agriculture sur son territoire, s'engage à développer sur le long terme un programme d'actions visant à préserver le potentiel agricole (principe de compensation, annexion de la charte au PLU...). Encore faut-il se doter des outils de suivi de ces chartes agricoles pour les rendre pleinement opérantes.

... La politique foncière et d'aménagement doit assurer la cohérence des politiques publiques dans l'espace

La filière canne-sucre perd encore 500 ha par an !

- *5 communes ont signé une charte de développement agricole. D'autres comme Petit-Ile y réfléchissent... Ce n'est pas suffisant ! Il convient que toutes les communes s'engagent résolument.*
- *les modalités de récupération des friches sont trop longues*
- *Et surtout des zones urbaines qui continuent à s'étendre sur les zones agricoles : Sainte-Marie, Saint-Pierre...*

Il est donc urgent et possible de stopper l'hémorragie ?

OUI et La Réunion doit le faire rapidement!

- *La Réunion a montré par le passé, sa capacité à réagir face à l'étalement urbain. Le SAR de 1995 en témoigne.*
- *Au-delà de la simple protection, il convient de reconquérir les terres en friches.*
 - *En accentuant le travail de sensibilisation des propriétaires de terrains en friche : « l'avenir de l'agriculture, c'est l'affaire de tous ! »*
 - *En rendant le droit plus réactif. Dans les DOM, compte tenu des enjeux, ne devrait-on envisager une loi spécifique pour accélérer les procédures de récupération ?*
- *La Réunion doit également se doter d'un outil de suivi du foncier agricole et être extrêmement vigilante sur les mitages et les constructions illégales qui décrédibilisent totalement son positionnement d' « île durable ».*

Les Commissions Mixtes dans chaque bassin cannier interpellent régulièrement les pouvoirs publics pour relayer les très fortes demandes des planteurs de cannes. Plus que jamais les Réunionnais veulent travailler. Les planteurs veulent pouvoir cultiver les terres en friches laissées à l'abandon ou sous-exploitées dans une logique de déclassement spéculatif.

- *Par ailleurs, le classement des terres en Zone Naturel d'Intérêt Floristique et Faunistique doit correspondre à une stricte réalité de conservatoire naturel. En ce sens, il n'apparaît pas opportun de dessiner des ZNIEFF trop larges englobant par exemple des terres encore cultivées il y a cinq ans.*
- *Enfin, chaque déclassement de foncier agricole doit faire l'objet d'une juste compensation. Celle-ci ne doit pas être que financière (comme le serait un droit à polluer), mais au contraire garantir une remise en culture de surfaces identiques à celles perdues, en tenant compte de la valeur agronomique des espaces et en dehors des enveloppes agricoles nécessaires au développement stratégique des filières.*

Les décideurs publics doivent comprendre que grignoter de l'espace agricole a un coût réel. Ce coût est lourd (désorganisation des filières agricoles, coût des extensions des réseaux urbains, encombrements) et s'inscrit dans la durée. Le principe de compensation doit permettre de matérialiser ce coût pour une prise de conscience collective.

*C'est de l'engagement politique majeur des collectivités locales et territoriales sur la protection réelle des terres agricoles dont dépendra l'avenir de toutes les filières agricoles dont la filière canne.
Quelle Réunion laisserons-nous à nos enfants ?*